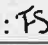


Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERIS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2012/13 Paraphe : 
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>Délibération n° DC2012/13</i>	

Nombres de membres

En exercice : 126

Présents : 79

Votants : 88

(Dont pouvoirs : 9)

POUR : 88

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

L'an deux mille douze, le vingt trois février, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 13/02/2012

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Geneviève COSSON ; Véronique DELEHAIE ; Marie-Hélène DEVER ; Nadine DIDIER ; Béatrice FABRITIUS ; Ghislaine GATE ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Annick MAS-PONSARDIN ; Pascale MELIN ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Chantal PETITJEAN ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; Martine VERNEL ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Jean-Pol ARNOULT ; Tony BESANCON ; Bernard BESTEL ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; Patrick BROUILLON ; René BRUAUX ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Roger DERUE ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; René FRANCAERT ; Christophe GIOT ; Joël GOBERT ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Dominique GUERIN ; Dominique HARBOUT ; Bertrand HAULIN ; Philippe HENRY ; Hervé LAHOTTE ; Jacques LANTENOIS ; Francis LAUNOY ; Fabrice LEFEVRE ; Denis LEFORT ; Jean-Pierre LELARGE ; Patrick LESOILLE ; Jean-Marc LOUIS ; Jacques MACHAULT ; Pascal MARBAQUE ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; François MEENS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jean-Yves PIC ; Georges PINCON ; Paul PONCIN ; André POULAIN ; Damien RENARD ; Thierry RENAUX ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT ; Bruno VALET ; Damien ZANDER

Représentés : Madame Françoise CAPPELLE donne pouvoir de vote à M. ANCELME ; Madame Chantal GIOT donne pouvoir de vote à M. JC ETIENNE ; Madame Mireille TOUZELET donne pouvoir de vote à M. G. DEGLAIRE ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à M. LAHOTTE ; Monsieur Eric LETINOIS donne pouvoir de vote à M. SIGNORET ; Monsieur Michel MAYEUX donne pouvoir de vote à M. COURVOISIER-CLEMENT ; Monsieur Francis POTRON donne pouvoir de vote à M. MATHIAS ; Monsieur Gilbert RENARD donne pouvoir de vote à M. D. GUERIN ; Monsieur Alain RICKAL donne pouvoir de vote à Mme RAULIN.

OBJET : AIDE AUX PARTICULIERS POUR RENOVATION DE TOITURES/FACADES

«Vu la compétence « Politique du logement social et du cadre de vie sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°09/29 du 26 mars 2009 adoptant les modalités d'aide aux particuliers pour la rénovation de toitures / façades ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Habitat Travaux et le Bureau ;

Après avoir entendu l'exposé du Président ;

Le Conseil de Communauté **DECIDE de modifier les conditions de ressources figurant dans la délibération n°09/29 du 26 mars 2009 comme suit :**

CONDITIONS DE RESSOURCES :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond 1	Plafond 2
	Revenu fiscal de référence sans minoration	Plafond du revenu fiscal de référence, minoration de 50 %
1	16 429 €	19 715 €
2	24 644 €	29 573 €
3	27 773 €	33 327 €
4	30 901 €	37 082 €
5	34 030 €	40 836 €
Par personne supplémentaire	2 790 €	2 790 €
Réfection de toiture : Dépense éligible plafonnée à 10 000 € TTC	Taux 15 %	Taux 7,50 %
Ravalement de façade : Dépense éligible plafonnée à 9 100 € TTC	Taux 20 %	Taux 10 %

Le Conseil de Communauté PREND NOTE que les autres termes de la délibération demeurent inchangés.

Le Président est chargé de l'application de ces nouvelles modalités d'attribution. »

Pour extrait certifié conforme, le 24 février 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

